

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 26  
Date de la convocation : 4 mars 2010

**N° 114**



L'an deux mille dix et le dix du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, MM ALLOUCHE, BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON et SAVY.

**PROCURATIONS** :  
Mme ROMERO en faveur de M. OUSSET  
Mme PLAYS en faveur de M. ALLOUCHE  
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme LABORDE  
M. PAUL en faveur de M. BOUISSEREN  
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO  
M. BOUSQUEL en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTES** : Mmes CONFAIS et TARAYRE.

**MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION LEZ/MOSSON**  
**TRAVAUX DE PREMIERE INTERVENTION SUR LA MOSSON**  
**DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 30.12.2008**

**Rapporteur : Mme GAUZY-CHABLE**

Il est rappelé que le manque d'entretien des cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson est une problématique récurrente et qu'aujourd'hui de nombreux problèmes d'écoulements sont constatés.

Afin de garantir la cohérence des travaux à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, un plan de gestion, a été réalisé en 2006 par un bureau d'étude spécialisé dans le cadre du SAGE Lez-Mosson-Étangs Palavasiens, et a permis de définir, par cours d'eau et par commune, les travaux qu'il conviendrait d'effectuer. Le plan de gestion Lez-Mosson a identifié, des travaux prioritaires sur le bassin versant : les travaux de désembâclement, les travaux de première intervention et les travaux d'entretien. Une campagne de désembâclement des cours d'eau du bassin versant du Lez a été réalisée durant l'année 2009 afin de limiter, lors des crues importantes, les risques de débordements dans les secteurs vulnérables aux inondations. Durant la phase de réalisation de ces travaux, le suivi a été assuré par l'équipe du Syndicat du Bassin du Lez (assistance à maîtrise d'ouvrage), et particulièrement son technicien de rivière. Suite à cette campagne de désembâclement, le plan de gestion a défini pour 2010, les travaux de première intervention concernant les linéaires les plus dégradés de la Mosson et concentrant les enjeux en terme d'urbanisation et d'infrastructures. Les communes concernées par ces travaux sont : Montpellier, Juvignac, Lavérune et Saint Jean de Vedas.

DEMS 28/03 9 1  
DEMS 28/03 7 5

Après la réunion de présentation du projet d'intervention sur la Mosson le jeudi 10 décembre 2009 à Prades le Lez aux communes concernées et en présence des partenaires techniques et financiers, le principe du projet d'intervention a été approuvé. Ces travaux visent à restaurer la ripisylve contribuant au bon fonctionnement physique des cours d'eau et à la réduction du risque inondation et s'inscrivent dans une démarche de gestion globale définie par le plan de gestion.

Ils consistent à contrôler l'état sanitaire de la ripisylve et à gérer et dégager le lit mineur du cours d'eau. Il rappelle que ces travaux sont inscrits dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Lez).

Madame l'Adjoint Délégué indique que selon les articles L. 215-1 et suivants du Code de l'environnement, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau qui comprend notamment l'enlèvement des embâcles. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage des travaux définis dans le plan de gestion peut être portée, à la place des riverains, par les communes concernées ou leurs groupements compétents dans le cadre d'une procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) menée conjointement avec celle d'une autorisation ou d'une déclaration Loi sur l'eau.

Compte tenu de l'emprise et de la nature des travaux, identiques aux travaux de désembâclement, à réaliser en 2010 et après consultation des services de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (Service Eau et Risques), l'arrêté Préfectoral du 30 décembre 2008 ayant autorisé les travaux de désembâclement en 2009 sur les communes de Montpellier, Juvignac, Lavérune et Saint Jean de Vedas peut être prolongé pour une durée de un an à titre exceptionnel.

Ces travaux de première intervention sont estimés à 90 000 € H.T., la part restant à la charge de la commune de Juvignac étant d'environ 35 000 € TTC, le montant certain des subventions est de 22 859.€HT.(80%). Toutefois, le FEDER aura peut être la possibilité de majorer de 10 % son aide.

Madame l'Adjoint à l'Environnement informe le Conseil Municipal que pour pouvoir réaliser ces travaux au plus tôt, il convient d'ores et déjà d'engager la demande de prolongation de l'arrêté Préfectoral du 30 décembre 2008 pour permettre de déclarer ces travaux d'intérêt général et obtenir les autorisations nécessaires. Pour mémoire, les dossiers ayant été soumis à enquête publique ont été établis conformément au Code de l'environnement et à l'ensemble des textes réglementaires en vigueur.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- solliciter Monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, pour la demande de prolongation de l'arrêté Préfectoral du 30 décembre 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion Lez/Mosson pour la réalisation des travaux de première intervention sur le territoire communal, autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de madame GAUZY CHABLE à l'unanimité des suffrages.

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17 MARS 2010  
et publication  
le 25 MARS 2010